

*Plan Pluriannuel de Gestion*

**Renouvellement du Plan Pluriannuel  
de Gestion du bassin versant de l'Osse  
Programmation 2019 - 2024**





**Communauté de Communes Albret Communauté**

1 rue du Moulin des Tours, 47600 NERAC

05 53 97 55 97



## Sommaire

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>A. PRESENTATION ET OBJET DU DOSSIER .....</b>	<b>4</b>
I. LA STRUCTURE ET SES REPRESENTANTS .....	5
II. LE TERRITOIRE CONCERNE .....	5
III. LA PROGRAMMATION 2014-2019 .....	8
<b>B. BILAN DES ACTIONS REALISEES DANS LA PROGRAMMATION 2014-2019 .....</b>	<b>9</b>
I. ASSURER UNE GESTION ADAPTEE DE LA RIPISYLVE – FICHE ACTION N°1 .....	10
II. TRAVAUX DE DIVERSIFICATION DES HABITATS – FICHE ACTION N°2 .....	14
III. GESTION SELECTIVE DES EMBACLES – FICHE ACTION N°3 .....	15
IV. GESTION CONCERTEE DES OUVRAGES EXISTANTS – FICHE ACTION N°4 .....	17
V. EQUIPEMENT DES OUVRAGES EXISTANTS POUR LES RENDRE FRANCHISSABLES – FICHE ACTION N°5 .....	19
VI. PROMOUVOIR DES TECHNIQUES CULTURALES PLUS ADAPTEES – FICHE ACTION N°6 .....	20
VII. MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE HAIES – FICHE ACTION N°7 .....	22
VIII. GESTION DIFFERENCIEE DES FOSSES ET TALUS – FICHE ACTION N°8 .....	24
IX. LUTTE ORGANISEE CONTRE LE RAGONDIN – FICHE ACTION N°9 .....	25
X. REORGANISER LA GESTION DE L'OSSE A PLUS GRANDE ECHELLE – FICHE ACTION N°10 .....	28
<b>C. EVOLUTION DE L'ETAT GLOBAL DE L'OSSE ET DE SON BASSIN VERSANT .....</b>	<b>29</b>
I. EVOLUTION DE LA RIPISYLVE .....	30
II. EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL .....	31
III. EVOLUTION DE L'HYDROMORPHOLOGIE .....	33
<b>D. PROGRAMME D'ACTIONS 2019-2024 .....</b>	<b>34</b>
I. ASSURER UNE GESTION ADAPTEE DE LA RIPISYLVE – FICHE ACTION N°1 .....	35
II. TRAVAUX DE DIVERSIFICATION DES HABITATS – FICHE ACTION N°2 .....	37
III. GESTION SELECTIVE DES EMBACLES – FICHE ACTION N°3 .....	40
IV. GESTION CONCERTEE DES OUVRAGES EXISTANTS – FICHE ACTION N°4 .....	42
V. EQUIPEMENT DES OUVRAGES EXISTANTS POUR LES RENDRE FRANCHISSABLES – FICHE ACTION N°5 .....	44
VI. PROMOUVOIR DES TECHNIQUES CULTURALES PLUS ADAPTEES – FICHE ACTION N°6 .....	47
VII. MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE HAIES – FICHE ACTION N°7 .....	49
VIII. GESTION DIFFERENCIEE DES FOSSES ET TALUS – FICHE ACTION N°8 .....	52
IX. LUTTE ORGANISEE CONTRE LE RAGONDIN – FICHE ACTION N°9 .....	54
X. REORGANISER LA GESTION DE L'OSSE A PLUS GRANDE ECHELLE – FICHE ACTION N°10 .....	56
XI. TABLEAU RECAPITULATIF .....	58
XII. CALENDRIER PREVISIONNEL .....	60
XIII. SUIVI FINANCIER .....	61
<b>E. ANNEXES .....</b>	<b>62</b>



# A. Présentation et objet du dossier



La collectivité porte la gestion du bassin versant de l'Osse sur son territoire, c'est-à-dire la partie lot-et-garonnaise, depuis 2001. La programmation actuelle, validée par arrêté préfectoral en mai 2014, arrive à terme et doit de ce fait être renouvelée pour 5 ans.

Ce document dresse donc un bilan de la programmation 2014-2019 et définit de nouvelles orientations pour la gestion de l'Osse et de son bassin versant, dans le Lot-et-Garonne.

## I. La structure et ses représentants

Depuis 2001, le Syndicat Mixte du Pays d'Albret met en place des plans pluriannuels de gestion sur le bassin versant de l'Osse situé sur son territoire.

En 2017, le Syndicat Mixte du Pays d'Albret a fusionné avec les 3 communautés de communes de son territoire (Val d'Albret, Coteaux d'Albret et Mézinais) pour former une nouvelle communauté de communes, Albret Communauté, présidée par Alain LORENZELLI, qui a repris la gestion du bassin versant de l'Osse dans le Lot-et-Garonne.

La mise en place des actions ainsi que la rédaction du présent document est assurée par le service rivières/environnement. Celui-ci est dirigé par Yannick BIRKLY, responsable du service et également Directeur des services techniques de la communauté de communes. 3 agents y travaillent, Cécile DUPOUTS, technicienne rivière, Marine FONT, animatrice du site Natura 2000 de la Gélise, et Hugo GIOVANNONI, apprenti technicien rivière en alternance.

## II. Le territoire concerné

La communauté de communes Albret Communauté est constituée de 33 communes du sud-ouest du Lot-et-Garonne.

Le territoire est longé par la Garonne au Nord, et est traversé par quatre cours d'eau principaux :

- la Baïse, affluent de la Garonne
- la Gélise, affluent de la Baïse
- l'Osse, affluent de la Gélise
- les Auvignons, affluent de la Garonne



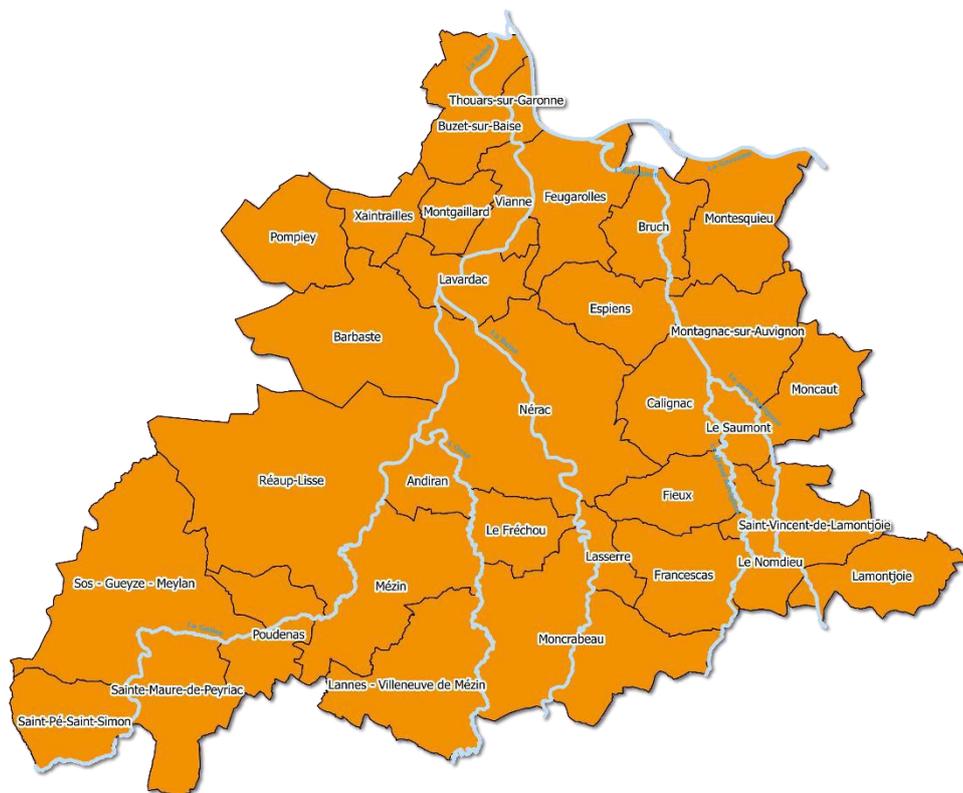


Figure 1 : Territoire de la communauté de communes Albret Communauté

L'Osse prend sa source à une altitude de 350 m, sur le plateau de Lannemezan, au niveau de la commune de Bernadets-Debats (Hautes-Pyrénées). Elle suit un axe sud-nord, traversant le département du Gers sur 95 km environ, avec un bassin versant de 550 km<sup>2</sup>, puis le Lot-et-Garonne, sur un linéaire de 22 km et un bassin versant de 64 km<sup>2</sup> où elle rejoint la Gélise en rive droite. Dans ce département, l'Osse est alimentée par quelques petits émissaires : le Brichot, le Thomas, Le Cassou, le Paquet, le Niné et le Saint-Martin.

En période d'étiage, la rivière est réalimentée par le réservoir de Miélan et par les transferts pratiqués depuis la Baïse.

Seule la partie lot-et-garonnaise est concernée par cette étude : de la limite avec le Gers au lieu-dit « Mouquehajan » sur la commune de Lannes – Villeneuve de Mézin, jusqu'à la confluence avec la Gélise sur les communes d'Andiran et de Nérac.

Sur cette partie, le lit est très encaissé et alterne entre secteurs lenticulaires dus à l'étagement des moulins et secteurs courants très diversifiés en faciès et habitats aquatiques.

Cinq barrages de moulins jalonnent le cours de l'Osse en Lot-et-Garonne, dont trois sont équipés de clapets à contre poids qui gèrent automatiquement les volumes d'eau dans la rivière en période de crue ou d'étiage sévère.





## Bassin versant de l'Osse dans le Lot-et-Garonne

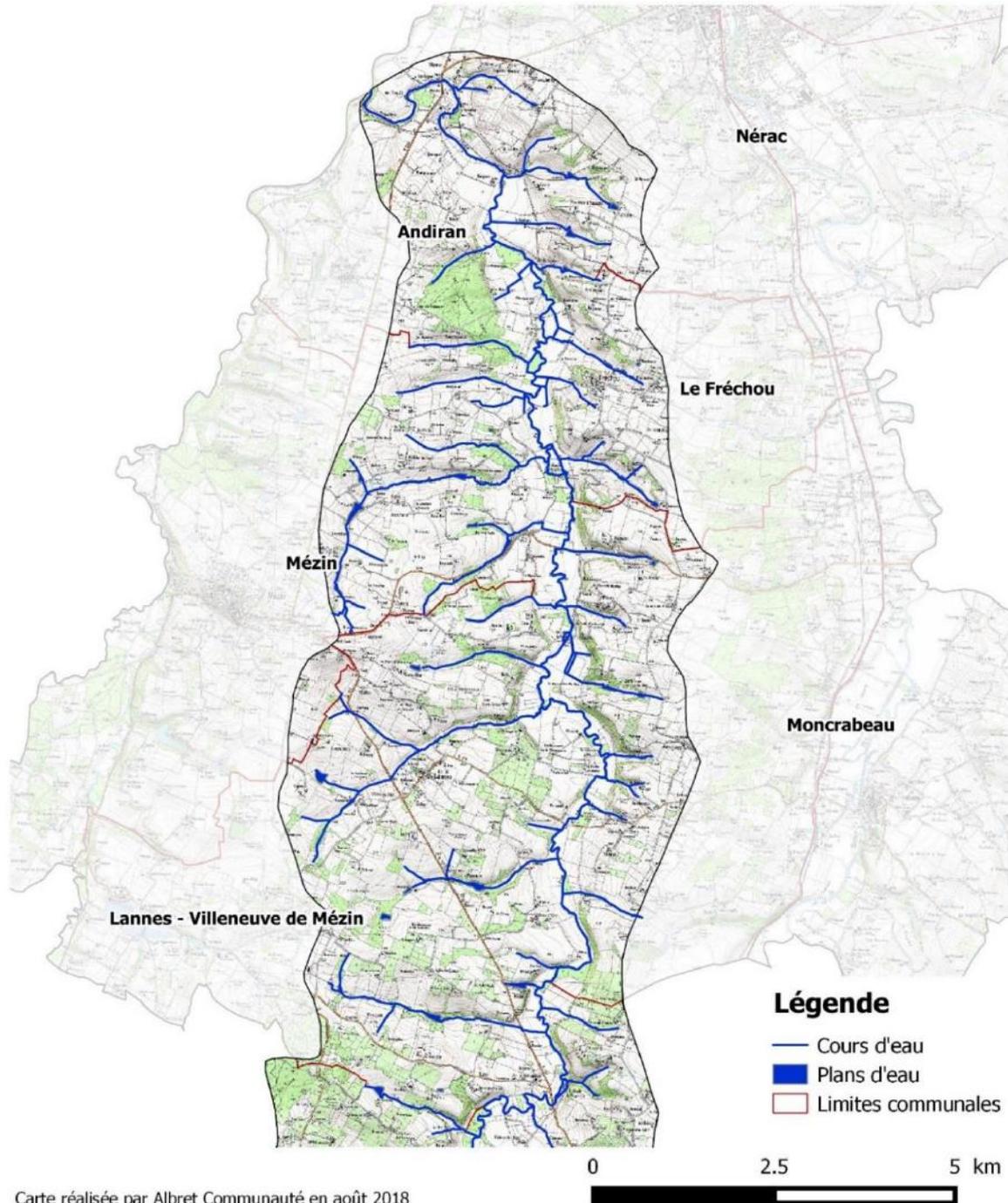
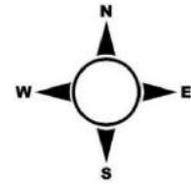


Figure 2 : Bassin Versant de l'Osse dans le Lot-et-Garonne



Les communes concernées par le bassin versant de l'Osse en Lot-et-Garonne sont :

- Lannes – Villeneuve de Mézin : 382 habitants
- Moncrabeau : 742 habitants
- Mézin : 1578 habitants
- Le Fréchou : 208 habitants
- Andiran : 218 habitants
- Nérac : 7085 habitants

### III. La programmation 2014-2019

En 2013, le Syndicat Mixte du Pays d'Albret a déposé un plan pluriannuel de gestion du bassin versant de l'Osse dans le Lot-et-Garonne qui a été déclaré d'intérêt général par arrêté préfectoral en mai 2014 (cf. annexe).

Valable pour 5 ans, il est aujourd'hui nécessaire de renouveler cette programmation.

Ainsi, et conformément aux dispositions prévues par l'arrêté préfectoral n° 2014 125 – 0039, article 19, Albret Communauté, par le biais de son service rivière, dresse aujourd'hui le bilan des actions réalisées ou non au cours du PPG ainsi que le programme des actions envisagées pour la période 2019-2024.



## **B. Bilan des actions réalisées dans la programmation 2014-2019**



## I. Assurer une gestion adaptée de la ripisylve – Fiche Action n°1

### 1. Objectifs visés

Les objectifs visés par cette action consistaient à :

- maintenir et développer le rôle tampon de la ripisylve
- restaurer et entretenir les formations végétales riveraines (berges et lit)
- lutter contre les espèces invasives
- limiter le ruissellement

### 2. Codes PDM des mesures visées par la fiche action

- FONC\_1\_02 : lutter contre les espèces invasives (gestion et sensibilisation)
- \*FONC\_2\_02 : entretenir les berges et abords des cours d'eau ainsi que les ripisylves

### 3. Actions prévues

Afin de gérer la ripisylve, il était prévu d'intervenir sur 5 tronçons d'environ 9000 ml de berges chacun, afin d'élaguer les branches basses perturbant l'écoulement de l'eau, alléger certains sujets ou encore abattre certains arbres (peupliers arbres penchés présentant un risque de chute, arbres malades ou dépérissants).

Le budget prévu pour cette action était de 232 500 €.

En parallèle, des actions de sensibilisation auprès des propriétaires étaient prévues afin de limiter les entretiens drastiques à l'épaveuse, qui coupe toutes les jeunes pousses, qui dégrade fortement l'état sanitaire des arbres et qui favorise les espèces exotiques envahissantes.



#### 4. Actions réalisées

##### a. Gestion de la ripisylve

La gestion de la ripisylve a été effectuée sur la totalité du linéaire concerné par le plan d'action, c'est-à-dire de la limite départementale avec le Gers jusqu'à la confluence avec la Gélise.

##### Programmation 2013-2014

C'est en 2013 que le programme de gestion de la ripisylve devait commencer, mais la DIG n'a été validé qu'en mai 2014, les deux tronçons ont donc été réalisés en novembre 2014.

Deux lots ont donc été réalisés, l'un par l'entreprise Thiers TP, sur un linéaire de 8562 mètres de berges, et l'autre par l'entreprise Sohé, sur un linéaire de 8850 mètres de berges, pour un budget total de 51 568,32 € (cf. carte en annexe).

Année	Type	Communes	Entreprises	Linéaire (mlb)	Nombre de jours	Tarifs TTC
2014	Restauration	Lannes	Thiers TP	8562	13	28 768,32 €
2014	Gestion simple	Lannes / Moncrabeau	SOHE	8850	15	22 800,00 €
						<b>51 568,32 €</b>

##### Programmation 2015

Sur le bassin versant de l'Osse dans le Lot-et-Garonne, le programme de gestion de la ripisylve comprends le broyage des rémanents. Or lors de la programmation 2014, une partie du broyage n'avait pas pu être réalisé, il a donc été pris en charge en 2015 par l'entreprise Thiers TP.

La programmation 2015 a également été réalisée par l'entreprise Thiers TP, sur un linéaire de 9040 mètres de berges et pour un montant de 20 818,94 € (cf. carte en annexe).

D'autre part, un élagage au lamier a été réalisé par l'entreprise Bainée, en parallèle d'actions de sensibilisation (cf. partie suivante), afin de proposer aux riverains une alternative à l'épareuse. Les rémanents ont ensuite été broyés par l'entreprise Thiers TP.

Des actions de lutte contre une espèce envahissante (l'Ailante) a également été mené par une entreprise locale de réinsertion, AGIR Val d'Albret.

Année	Type	Communes	Entreprises	Linéaire (mlb)	Nombre de jours	Tarifs TTC
2015	Broyage	Lannes / Moncrabeau	Thiers TP	8562	5,5	4 944,00 €



2015	Gestion simple	Mézin / Moncrabeau	Thiers TP	9040	13	20 818,94 €
2015	Lamier	Mézin / Moncrabeau	Bainée	8200	3,5	4 337,28 €
2015	Broyage	Mézin / Moncrabeau	Thiers TP	8200	3,5	8 589,00 €
2015	Lutte contre les EEE	Nérac	AGIR		0,5	180,00 €
						<b>38 869,22 €</b>

### **Programmation 2016**

Comme en 2015, un élagage au lamier a été réalisé sur le linéaire de la programmation 2016, en plus de la gestion courante de la ripisylve. Cette dernière a été réalisée par l'entreprise Montieux, sur un linéaire de 10 220 mètres de berges et pour un montant de 23 047,30 € (cf. carte en annexe). Une partie du débardage et la valorisation des bois et des branches ont été réalisés par l'entreprise Biotop Services.

Année	Type	Communes	Entreprises	Linéaire (mlb)	Nombre de jours	Tarifs TTC
2016	Lamier	Mézin	Bainée	10220	5	4 905,60 €
2016	Gestion simple	Mézin	Montieux	10220	12	23 047,30 €
2016	Débardage	Mézin	Biotop Services	10220	8	0,00 €
						<b>27 952,90 €</b>

### **Programmation 2017 - 2018**

En 2016, le broyage n'avait pas été réalisé en totalité, c'est donc l'entreprise Thiers TP qui a réalisé le broyage en début d'année 2017 pour un montant de 6 571,20 €.

La programmation 2017 a été réalisée par l'entreprise Montieux sur un linéaire de 7900 mètres de berges pour un montant de 23 510,40 € (cf. carte en annexe).

Année	Type	Communes	Entreprises	Linéaire (mlb)	Nombre de jours	Tarifs TTC
2017	Broyage	Le Fréchou / Andiran	Thiers TP	5200	4	6 571,20 €
2017	Gestion simple	Nérac / Andiran	Montieux	7900	12	23 510,40 €
						<b>30 081,60 €</b>



La programmation 2017 marque la fin de cette action puisque la gestion de la ripisylve a été réalisée sur l'ensemble du linéaire des berges de l'Osse.

130 460,16 € ont été destinés à la gestion de la ripisylve, pour 44 572 mètres linéaires de berges.

En plus de la gestion, un élagage au lamier a également été réalisé, sur un linéaire de berges de 18 420 mètres et pour un montant total de 17 831,88 €, ainsi qu'une action de lutte contre les espèces exotiques envahissantes pour un montant de 180 €.

Au total, **148 472,04 €** ont donc été destinés à cette action.

## b. Sensibilisation

Chaque programme de gestion donne lieu à l'envoi de courriers aux propriétaires riverains, qui permettent de communiquer sur le rôle de la ripisylve, sur la gestion à mettre en place... Une réunion d'information est également mise en place, qui permet de sensibiliser les riverains et de répondre à leurs questions.

D'autre part, sur l'Osse, la gestion de la ripisylve est parfois réalisée à l'épaveuse, qui coupe toute les jeunes pousses favorables au développement d'une jeune ripisylve et qui dégrade fortement l'état sanitaire des arbres.

Ainsi, en 2015, le Syndicat Mixte du Pays d'Albret (aujourd'hui Albret Communauté) a procédé à un élagage au lamier (cf. partie précédente, programmation 2015) et a distribué aux propriétaires riverains une fiche de sensibilisation, ceci afin de proposer une alternative de gestion.

Il est en effet important d'accompagner les riverains vers une gestion plus concertée afin de maintenir une continuité dans la gestion effectuée par Albret communauté.



## II. Travaux de diversification des habitats – Fiche Action n°2

### 1. Objectifs visés

Les objectifs visés par cette action consistaient à :

- restaurer la diversité physique du lit mineur
- restaurer un écoulement naturel en période d'étiage
- restaurer des habitats favorables pour la faune piscicole

### 2. Codes PDM des mesures visées par la fiche action

- FONC\_1\_01 : restaurer les zones de frayère
- FONC\_2\_01 : mettre en place des plans de renaturation des cours d'eau

### 3. Actions prévues

Afin de restaurer la dynamique et les habitats du cours d'eau, il était prévu de mettre en place des blocs, des petits déflecteurs, ou encore des micros-seuils.

### 4. Actions réalisées

L'Osse possède une bonne qualité hydromorphologique, avec des substrats et des écoulements diversifiés. Ainsi cette action, bien qu'intéressante, ne constituait pas une priorité au sein de ce programme d'action. Albret communauté a donc optimisé ses moyens (financier, technique, temps) dans la réalisation d'actions jugées plus importantes.



### III. Gestion sélective des embâcles – Fiche Action n°3

#### 1. Objectifs visés

Les objectifs visés par cette action consistaient à :

- restaurer des habitats favorables pour la faune piscicole
- limiter le phénomène d'embâcle/débâcle

#### 2. Codes PDM des mesures visées par la fiche action

- \*FONC\_2\_02 : entretenir les berges et abords des cours d'eau ainsi que les ripisylves
- FONC\_1\_01 : restaurer les zones de frayère

#### 3. Actions prévues

Les embâcles sont susceptibles de provoquer des perturbations dans l'écoulement des eaux, créant ainsi des érosions de berge et des chutes d'arbre. Ils peuvent également constituer des barrages qui augmentent la ligne d'eau en amont, limitent la connexion amont/aval pour la faune et peuvent céder en produisant une vague à l'aval (phénomène embâcle/débâcle).

Toutefois, les embâcles peuvent également contribuer à diversifier les écoulements, à stabiliser le profil en long du cours d'eau et à diversifier les habitats aquatiques (caches à poissons, abris pour les mammifères aquatiques...).

Ainsi, il était prévu d'intervenir avec les objectifs suivants :

- rétablir le libre écoulement des eaux en toute période (crue, étiage),
- évacuer les déchets non végétaux en décharge (bidons, ferrailles, carcasses d'animaux...),
- préserver une diversité des faciès et des habitats pour la faune benthique,
- préserver la stabilité des berges en évitant la déviation du courant et la création d'encoches ou d'érosions,
- minimiser l'impact et le risque d'inondation en cas de crue.



#### 4. Actions réalisées

Une grande partie des embâcles est retirée lors des actions de gestion de la ripisylve, mais de nombreux embâcles se forment également lors des épisodes orageux accompagnés de vents, des interventions complémentaires sont donc nécessaires.

Leur retrait n'est pas systématique ; s'ils n'entraînent pas de perturbations, ils peuvent en effet contribuer à diversifier les écoulements et à créer des habitats pour les espèces aquatiques ou semi-aquatiques.

Entre 2013 et 2018, 12 opérations d'enlèvement d'embâcles ont été programmés, pour un coût total de 16 016,56 € :

Année	Communes	Secteurs	Entreprises	Nombre de jours	Tarifs TTC
2013	Andiran	Mouliot	Thiers TP	1	1 052,48 €
2013	Andiran	Mouliot	Thiers TP	0,5	1 052,48 €
2013	Andiran	Gaillère	Biotop	0,5	418,60 €
2014	Nérac - Andiran	Mesplet	Thiers TP	1	1 080,00 €
2014	Le Fréchou	Laverny	Thiers TP	0,5	780,00 €
2014	Andiran	Mouliot - Peyroutet	Thiers TP	1,5	2 400,00 €
2015	Nérac	Mesplet	Agir	0,5	210,00 €
2016	Nérac – Andiran	Mesplet	Biotop	1	1 800,00 €
2017	Nérac	Mesplet	De Bortoli	1	1 200,00 €
2018	Andiran	Pont Gaillères	Thiers TP	0,5	918,50 €
2018	Le Fréchou	Pont Roman	Thiers TP	0,5	880,00 €
2018	Andiran	Le Trouilh - Hordosse	Thiers TP	1	4 224,5 €
					<b>16 016,56 €</b>

Depuis 2018, Albret Communauté a lancé un marché à bon de commande pour la gestion des embâcles, afin de simplifier les démarches administratives et d'augmenter la réactivité. C'est l'entreprise Thiers TP qui a été retenue.



## IV. Gestion concertée des ouvrages existants – Fiche Action n°4

### 1. Objectifs visés

Les objectifs visés par cette action consistaient à :

- restaurer la transparence sédimentaire
- assurer la libre circulation piscicole

### 2. Codes PDM des mesures visées par la fiche action

- \*FONC\_4\_03 : améliorer les ouvrages et leur gestion (vannes de chaussée, de barrages...) pour limiter l'impact de ces ouvrages sur la faune et la flore aquatique

### 3. Actions prévues

Quatre moulins sont présents sur le linéaire de l'Osse dans le Lot-et-Garonne : le moulin du Mouliot, le moulin du Fréchou, le moulin de Pouy et le moulin de Puypardin.

Pour mettre en œuvre cette action, il était prévu de recenser les propriétaires des ouvrages, en particulier ceux équipés de vannages, et de les sensibiliser sur les rôles positifs d'une gestion concertée des ouvrages. En effet, certains tronçons sont très envasés, les systèmes d'ouverture et de fermeture des clapets sont parfois défectueux et la continuité piscicole n'est pas assurée.

### 4. Actions réalisées

Pendant la programmation 2013-2018, un protocole d'ouverture coordonné des ouvrages a été établi (cf. annexe).

Tous les propriétaires ont été contactés, mais certaines vannes ne sont plus fonctionnelles, c'est le cas des moulins de Puypardin et de Mouliot. D'autre part, le propriétaire du moulin du Fréchou n'a pas souhaité mettre en place le protocole d'ouverture coordonné.

Ainsi, seul le propriétaire du moulin de Pouy s'est engagé dans la démarche. En raison de la présence peu certaine du propriétaire pour mettre en œuvre le protocole, c'est le service rivière qui s'est chargé de coordonner l'ouverture et la fermeture des vannes. Ce dernier gère également les vannes de décharge lorsqu'elles existent et sont fonctionnelles.



Ouvrage	Dispositif	Fonctionnalité
Puygardin	Vanne de décharge	Non fonctionnelle
	Vanne du moulin	
Pouy	Clapet à contrepoids	Fonctionnel
	Vanne du moulin	Fonctionnelle et manipulée
Fréchou	Clapet à contrepoids	Fonctionnel
	Vanne de décharge	Fonctionnelle et manipulée
	Vanne du moulin	Fonctionnelle mais non manipulée
Mouliot	Clapet électrique	Fonctionnel
	Vanne du moulin	Non fonctionnelle

Une partie des coûts d'entretien des ouvrages a également été pris en charge par la communauté de communes, notamment pour les ouvrages automatiques.

Année	Type	Communes	Entreprises	Description	Tarifs TTC
2013	Clapet	Andiran	CACG	Chargeur panneau solaire	253,98 €
2014	Clapet	Le Fréchou - Lannes	CACG		2 052,10 €
2015	Ouvrage	Andiran	CACG	Remplacement cable	1 558,44 €
2016	Ouvrage	Bassin Versant	CACG		1 392,62 €
2017	Ouvrage	Mézin	CACG	Planches	3 474,50 €
					<b>8 731,64 €</b>



## V. Equipement des ouvrages existants pour les rendre franchissables – Fiche Action n°5

### 1. Objectifs visés

Les objectifs visés par cette action consistaient à :

- restaurer la transparence sédimentaire
- assurer la libre circulation piscicole
- assurer le fonctionnement des ouvrages automatisés

### 2. Codes PDM des mesures visées par la fiche action

- FONC\_4\_01 : aménagement ou effacement des ouvrages pour rétablir la libre circulation pour les migrateurs
- FONC\_4\_02 : aménagement des ouvrages pour favoriser le transport solide

### 3. Actions prévues

Après recensement et concertation avec les propriétaires, il était prévu de définir les ouvrages à aménager, dont les travaux pouvaient consister en :

- déstructuration minimale pour permettre la continuité piscicole (arasement partiel de l'ouvrage par exemple)
- restauration ou aménagement d'un dispositif d'ouverture de vanne
- création de passes à poissons...

### 4. Actions réalisées

Sur l'Osse, les inventaires réalisés par la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDPPMA) ont révélé une bonne qualité du peuplement piscicole. Ainsi, même si les continuités écologiques peuvent toujours être améliorées, cette action n'a pas été définie comme prioritaire dans ce programme d'action. Albret communauté a donc optimisé ses moyens (financier, technique, temps) dans la réalisation d'actions jugées plus importantes.



## VI. Promouvoir des techniques culturales plus adaptées – Fiche Action n°6

### 1. Objectifs visés

Les objectifs visés par cette action consistaient à :

- restaurer la qualité de l'eau
- limiter l'érosion des sols
- limiter le ruissellement et le transfert de matières en suspension dans les cours d'eau
- ralentir la dynamique des crues à l'échelle du bassin versant dans le Lot-et-Garonne

### 2. Codes PDM des mesures visées par la fiche action

- \*DIFF\_9\_02 : aménager l'espace pour limiter l'érosion et lutter contre les transferts (notamment mise en place de couverture hivernale des sols et de bandes végétalisées)

### 3. Actions prévues

Dans le Lot-et-Garonne, le bassin versant de l'Osse est occupé à plus de 80% par des surfaces agricoles, bien souvent laissées nues pendant la période hivernale. Cela engendre de fortes érosions des sols et cause une nette dégradation de la qualité de l'eau (matières en suspensions, pollutions...).

Ainsi, cette action prévoyait de sensibiliser les exploitants agricoles pour modifier les pratiques culturales : non labour, couverture hivernale des sols...

### 4. Actions réalisées

Au cours de la programmation 2014-2019, le technicien rivière a suivi des formations liés à cette problématique, et reçoit des lettres d'information, notamment d'associations qui prônent une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement, telles que l'association française d'agroforesterie avec le programme Agr'Eau. Il relaie ces informations aux agriculteurs, ainsi qu'aux élus du comité Osse.



D'autre part, une veille des zones d'érosion est menée sur le territoire, avec réalisation d'une cartographie (cf. fiches actions suivantes et carte en annexe).



## VII. Mise en place d'un réseau de haies – Fiche Action n°7

### 1. Objectifs visés

Les objectifs visés par cette action consistaient à :

- restaurer la qualité de l'eau
- limiter l'érosion des sols
- limiter le ruissellement et le transfert de matières en suspension dans les cours d'eau
- ralentir la dynamique des crues à l'échelle du bassin versant dans le Lot-et-Garonne

### 2. Codes PDM des mesures visées par la fiche action

- \*DIFF\_9\_02 : aménager l'espace pour limiter l'érosion et lutter contre les transferts (notamment mise en place de couverture hivernale des sols et de bandes végétalisées)
- \*INON\_1\_02 : développer les aménagements de ralentissement dynamiques

### 3. Actions prévues

Les haies présentent de nombreux avantages puisqu'elles permettent de ralentir les écoulements et de favoriser l'infiltration de l'eau et le dépôt de terre, donc de limiter le ruissellement et l'érosion des sols. Elles fournissent également abris et nourriture à de nombreuses espèces, telles que les insectes pollinisateurs, auxiliaires des cultures, et offrent une protection contre le vent et le gel.

En 40 ans, la densité de haies a diminué de 40 % sur le bassin versant de l'Osse dans le Lot-et-Garonne, et de 71 % dans le lit majeur, induisant des impacts négatifs, notamment vis-à-vis de l'érosion des sols. Ainsi, le programme 2014-2019 prévoyait des réunions de sensibilisation auprès des agriculteurs, afin de planter des haies en bordure des parcelles agricoles, le long des fossés, ou encore le long des chemins.

### 4. Actions réalisées

Depuis 2013, le service rivière cartographie les secteurs sensibles liés aux risques d'érosion, et en 2018, des secteurs prioritaires ont été identifiés pour la plantation de haies. En parallèle, un



fauchage raisonné a été mis en place afin de laisser se développer une végétation spontanée en haut de talus, et à terme, une haie (cf. fiche action suivante).

Des courriers ont été envoyés aux propriétaires concernés afin de les informer sur la démarche et sur le rôle des haies.

Des recherches de financement sont actuellement en cours pour la plantation de haies. Albret Communauté a notamment répondu à un appel à projet de la région en juin 2018 qui vise à planter des haies dans un double enjeu de création de trames vertes, notamment pour les chiroptères, et de lutte contre l'érosion des sols. Au total sur le territoire de la communauté de communes, le coût du projet présenté s'élève à 65 852,38 € pour des actions de plantation sur un linéaire de 24 km environ, mais aussi de communication et d'expertise.

Sur le bassin versant de l'Osse dans le Lot-et-Garonne, ce dispositif concerne 13 propriétaires ou usufruitiers, sur un linéaire de 3 390 mètres.

Cette action vient en parallèle du programme départemental de plantation de haies : « plantons des haies en Lot-et-Garonne », qui subventionne les agriculteurs pour l'achat de plants.



## VIII. Gestion différenciée des fossés et talus – Fiche Action n°8

### 1. Objectifs visés

Les objectifs visés par cette action consistaient à :

- limiter l'érosion des sols
- limiter le ruissellement

### 2. Codes PDM des mesures visées par la fiche action

- \*DIFF\_9\_02 : aménager l'espace pour limiter l'érosion et lutter contre les transferts (notamment mise en place de couverture hivernale des sols et de bandes végétalisées)

### 3. Actions prévues

La présence de végétation permet de ralentir les écoulements, de favoriser l'infiltration d'une partie des eaux de ruissellement et de piéger les sédiments issus de l'érosion des sols, tout en favorisant l'épuration des eaux par absorption des polluants.

Ainsi, tout en tenant compte des exigences de sécurité routière, la mise en place d'une gestion différenciée des talus et des fossés permettrait de limiter l'érosion des sols et le ruissellement.

Le principe consiste à laisser se développer une végétation spontanée en haut des talus, de même le long des fossés, afin de former une haie naturelle.

### 4. Actions réalisées

Tout comme pour la plantation de haies (cf. fiche action précédente), l'inventaire mené depuis 2013 a permis de définir des zones sensibles pour l'érosion des sols, sur le réseau routier. Ainsi, depuis 2018, l'expérimentation d'un fauchage raisonné a débuté sur certaines routes du territoire. A terme, ce type de gestion pourrait être étendu à tout le territoire.

Afin de mettre en œuvre le dispositif, une cartographie a été réalisée et distribuée aux entrepreneurs, et un courrier, ainsi qu'une plaquette d'information, a été envoyé aux propriétaires concernés (cf. annexe).

Sur le bassin versant de l'Osse dans le Lot-et-Garonne, ce dispositif concerne 18 propriétaires ou usagers, sur un linéaire de 2 506 mètres.



## IX. Lutte organisée contre le Ragondin – Fiche Action n°9

### 1. Objectifs visés

L'objectif visé par cette action consistait à lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

### 2. Codes PDM des mesures visées par la fiche action

- FONC\_1\_02 : lutter contre les espèces invasives (gestion et sensibilisation)

### 3. Actions prévues

Le ragondin, espèce originaire d'Amérique du sud, a été introduit pour sa fourrure, et certains individus échappés des élevages ont proliférés dans les milieux naturels, produisant certaines nuisances :

- dégradation et mise à nu des berges, favorisant leur érosion,
- fragilisation des fondations d'ouvrages hydrauliques par le réseau de galeries,
- dégâts aux cultures.

Le ragondin n'a pas de prédateurs naturels en France et son taux de reproduction est très élevé, il est ainsi nécessaire de mettre en place des campagnes de piégeage.

### 4. Actions réalisées

En 2015, le Syndicat Mixte du Pays d'Albret et la Fédération Départementale de Chasseurs, avec l'aide technique et financière du FDGDON et du Département, ont organisé une campagne de piégeage à l'échelle du bassin versant dans le Lot-et-Garonne. Pour ce faire, l'ensemble des sociétés de chasse concernées a été mobilisé.



Une réunion de cadrage a eu lieu à la mairie de Mézin (28 janvier 2015), afin de sensibiliser les élus de chaque commune et les responsables des territoires de chasse. Par la suite, le Syndicat Mixte a animé le réseau de piégeurs sur les territoires de chasse privés tandis que la FDC s'est chargée des sociétés de chasse communales.

Le Syndicat Mixte a réalisé une campagne d'affichage sur site, en mairie et une information par courrier adressée à chaque riverain de l'Osse.

20 piégeurs ont œuvré pendant trois mois sur le bassin versant de l'Osse dans le Lot-et-Garonne. Leur nombre par commune varie selon la pression de piégeage nécessaire pour couvrir leur territoire.

La campagne de piégeage représente 382 « journées pièges » réparties sur trois mois et sur 20 piégeurs.

**Lutte collective contre le ragondin et le rat musqué**  
1<sup>er</sup> mars au 15 avril 2015

Campagne d'action 2015 menée sur le bassin versant de l'Osse, conformément à la Déclaration d'Intention Générale du 3 mai 2014.

**Carte d'identité**

	Ragondin	Rat Musqué
Origine	Amerique du Nord	Amerique du Sud
Mensurations	4 à 12 kg pour 60 à 100 cm	6,6 à 1,3 kg pour 40 à 70 cm
Régime alimentaire	Herbivore (Maïs, Blé, Graminées...)	Omnivore (Crustacés, Mollusques...)
Reproduction	2 à 4 portées par an de 2 à 7 petits	2 à 4 portées par an de 2 à 7 petits

Ces espèces invasives sont classées nuisibles !!

**Problématique**

Ces 2 rongeurs, n'étant pas de prédateurs naturels sur le territoire et leur taux de reproduction est très élevé (en une année 2 adultes génèrent une population de 30 individus).

Actuellement la lutte s'effectue de manière individuelle et locale, et ne permet pas de maîtriser ces populations. Seule une action collective permet de diminuer de façon très significative le niveau des populations d'espèces indésirables et donc leurs impacts sur l'ensemble du réseau hydraulique.

**Plan d'action 2015**

Le Comité de Bassin de l'Osse et la Fédération Départementale des Chasseurs, avec l'aide de la FDCDDN et du Département, ont mis en place une campagne de piégeage à grande échelle (BV 47 de l'Osse), avec la mobilisation des sociétés de chasse du bassin versant.

Ainsi, de nombreuses cages de piégeage sont mises en place sur l'ensemble du territoire d'action, plus particulièrement à proximité des plans d'eau et des cours d'eau du 1<sup>er</sup> mars au 15 avril 2015.

**Meris de laisser vos pièges Laissez à vos passants.**  
Finir des cages de capture, merci de les libérer, ne les cager, ni vos animaux.

Complément d'information et contacts sur l'espace rivière de <http://www.pays-albret.fr>  
Ou directement à la FDCDDN 47 au 05 53 77 83 38

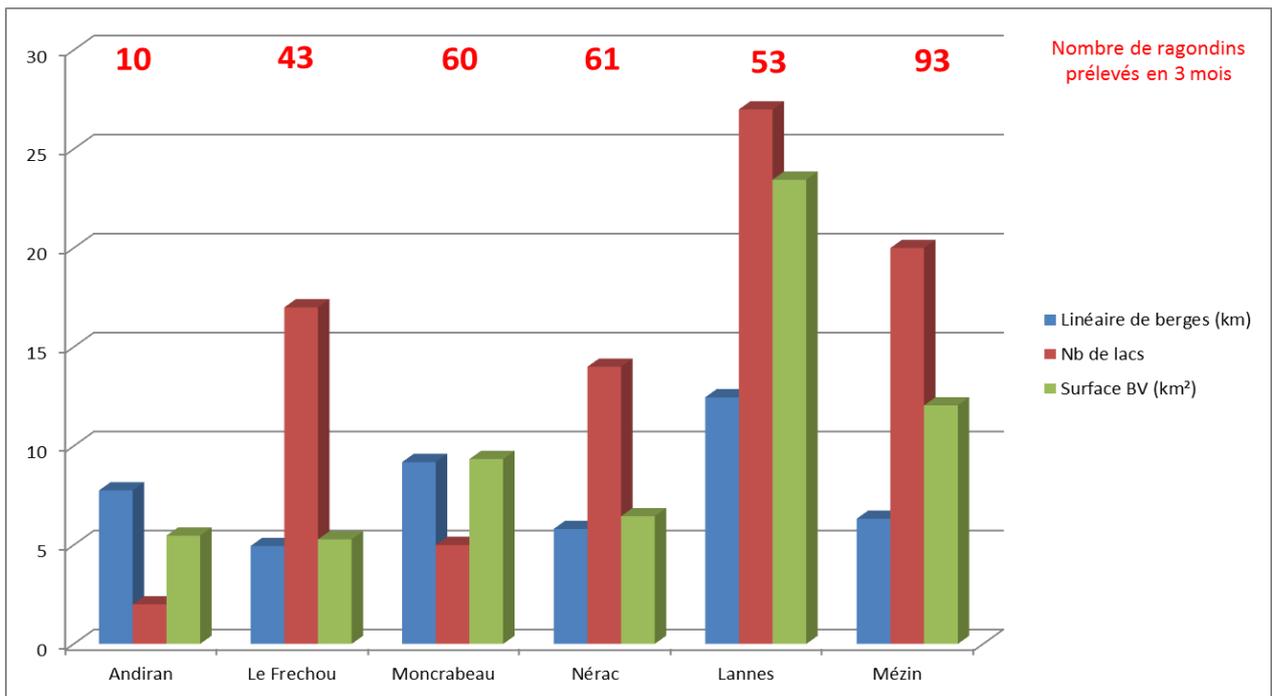


Figure 3 : Nombre de ragondins prélevés en 2015

Au total 320 ragondins ont été piégés en 3 mois sur le bassin versant de l'Osse dans le Lot-et-Garonne, soit 6 200 ha.

Pour cette action, les piégeurs ont été indemnisés à hauteur de 2 225 € et la collectivité leur a fourni des cartouches de billes d'acier (275 €) pour se mettre en conformité avec la loi.



Le programme de lutte collective contre le ragondin a été reconduit en 2016 (réunion de cadrage le 30 mars 2016 à Mézin). L'effort de capture est resté le même, mais moins d'une centaine d'individus ont été piégés, témoignant d'une baisse significative de la population du bassin versant dans le Lot-et-Garonne. Les piégeurs n'ont pas été indemnisés mais Albret Communauté leur a fourni des cartouches de billes d'acier (100 €).



## X. Réorganiser la gestion de l'Osse à plus grande échelle – Fiche Action n°10

### 1. Objectifs visés

L'objectif visé par cette action consistait à harmoniser les orientations de gestion à l'échelle du bassin versant dans sa totalité.

### 2. Codes PDM des mesures visées par la fiche action

- GOUV\_1\_01 : favoriser l'émergence des maîtres d'ouvrage et le développement de structures d'animation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- \*GOUV\_1\_02 : animer et développer des outils de gestion intégrée

### 3. Actions prévues

La partie gersoise de l'Osse est gérée par le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue. La mise en place de réunions de concertation et/ou d'une communication plus régulière devait permettre d'harmoniser les orientations de gestion à l'échelle du bassin versant.

### 4. Actions réalisées

Jusqu'à maintenant, aucun programme à l'échelle du bassin versant n'a été mis en place. Même si les techniciens des différentes structures se rencontrent ponctuellement, aucun travail en commun n'a été réalisé.

Cependant, la GEMAPI et le futur SAGE Neste et Rivières de Gascogne en cours d'élaboration nous permettront d'avoir une vision plus globale des enjeux à l'échelle du bassin versant. Ainsi, une collaboration entre les deux structures gestionnaires du bassin versant deviendra certainement essentielle.



## C. Evolution de l'état global de l'Osse et de son bassin versant



## I. Evolution de la ripisylve

Il n'est pas pertinent de constater l'évolution cartographique précise de la qualité de la ripisylve, car les inventaires ont été réalisés par 2 personnes différentes, avec des classes de qualité différentes. Ainsi, seuls des pourcentages des différents états seront présentés dans cette partie.

En 2013, trois classes de qualité avaient été définies pour définir la qualité de la ripisylve : bonne qualité, qualité moyenne et mauvaise qualité.

61,73 % du linéaire de ripisylve était de bonne qualité, 32,10 % était de qualité moyenne et 6,17 % était de mauvaise qualité.

En 2018, quatre classes de qualité ont été définies : très bonne qualité, bonne qualité, qualité moyenne et mauvaise qualité. Afin de pouvoir comparer l'évolution de la qualité de la ripisylve par rapport à 2013, les pourcentages du linéaire de ripisylve de très bonne qualité et de bonne qualité ont été additionnés.

Ainsi, 79,78 % du linéaire est de bonne qualité, 16,85 % est de qualité moyenne et 3,37 % est de mauvaise qualité.

En 5 ans, la qualité de la ripisylve s'est donc améliorée :

- la catégorie « mauvaise qualité » a diminué de 2,80 %, soit 1347 mètres linéaires de berges,
- la catégorie « qualité moyenne » a diminué de 15,25 %, soit un linéaire de 7337 mètres de berges,
- la catégorie « bonne qualité » a augmenté de 18,05 %, soit 8684 mètres linéaires de berges.

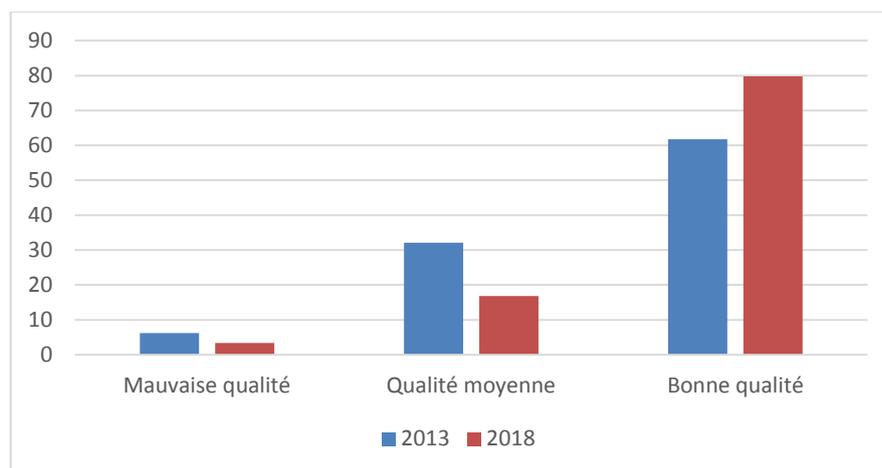


Figure 4 : évolution de la qualité de la ripisylve entre 2013 et 2018

Les cartes représentant la qualité de la ripisylve en 2018 figurent en annexe.



## II. Evolution de l'occupation du sol

Entre 2013 et 2018, l'occupation du sol a évolué au profit des cultures, avec une augmentation de près de 35 hectares de surfaces cultivées, au détriment des peupleraies, des friches, des prairies, des forêts et des haies.

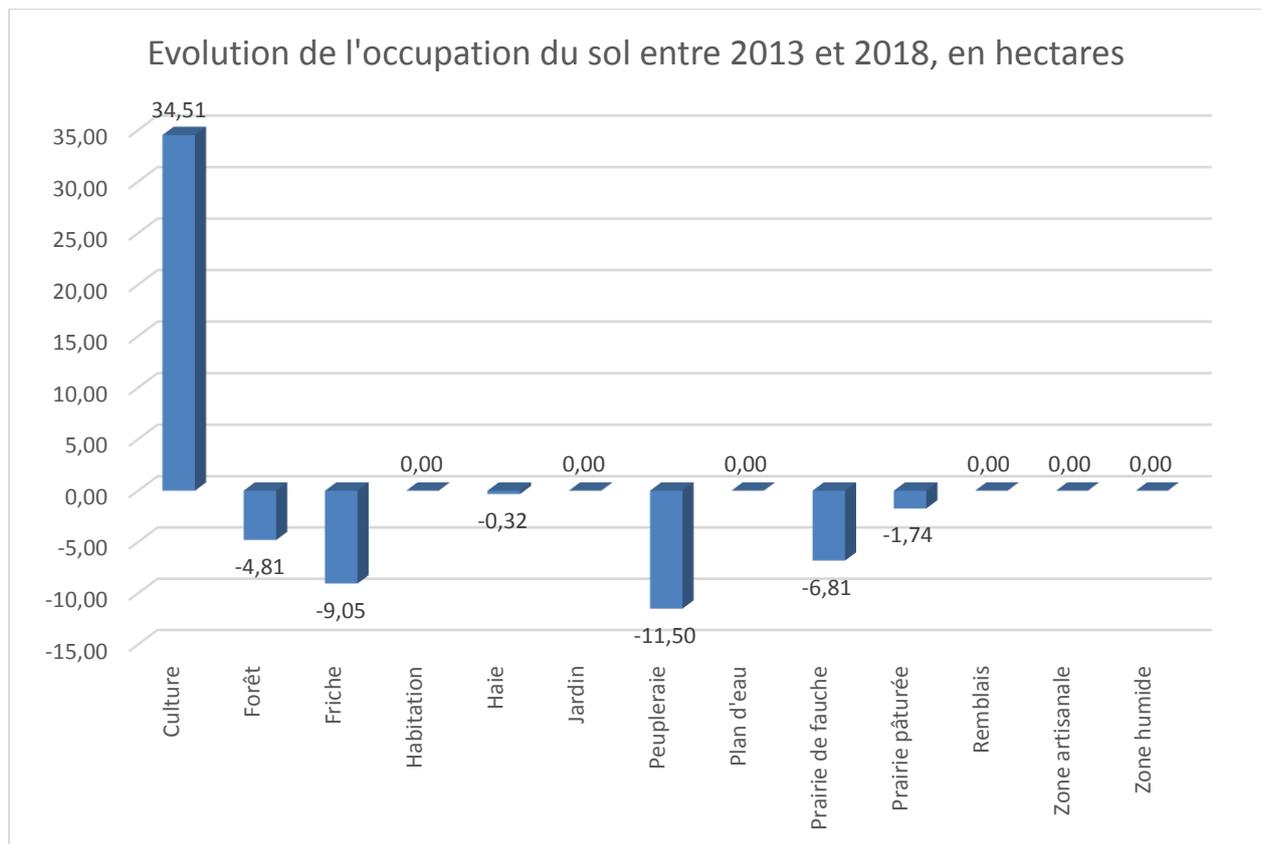


Figure 5 : évolution de l'occupation du sol entre 2013 et 2018

Concernant les jachères, ce chiffre est à pondérer. En effet, on entend par friche soit des zones laissées à l'abandon et qui commencent à se boisier, soit des parcelles agricoles en jachère. Les premières ont pu être classées en forêt lors de l'inventaire de l'occupation des sols de 2018, et les secondes dépendent grandement du couvert agricole en place au moment de l'inventaire.

Les cartes représentant l'occupation du sol en 2018 figurent en annexe.



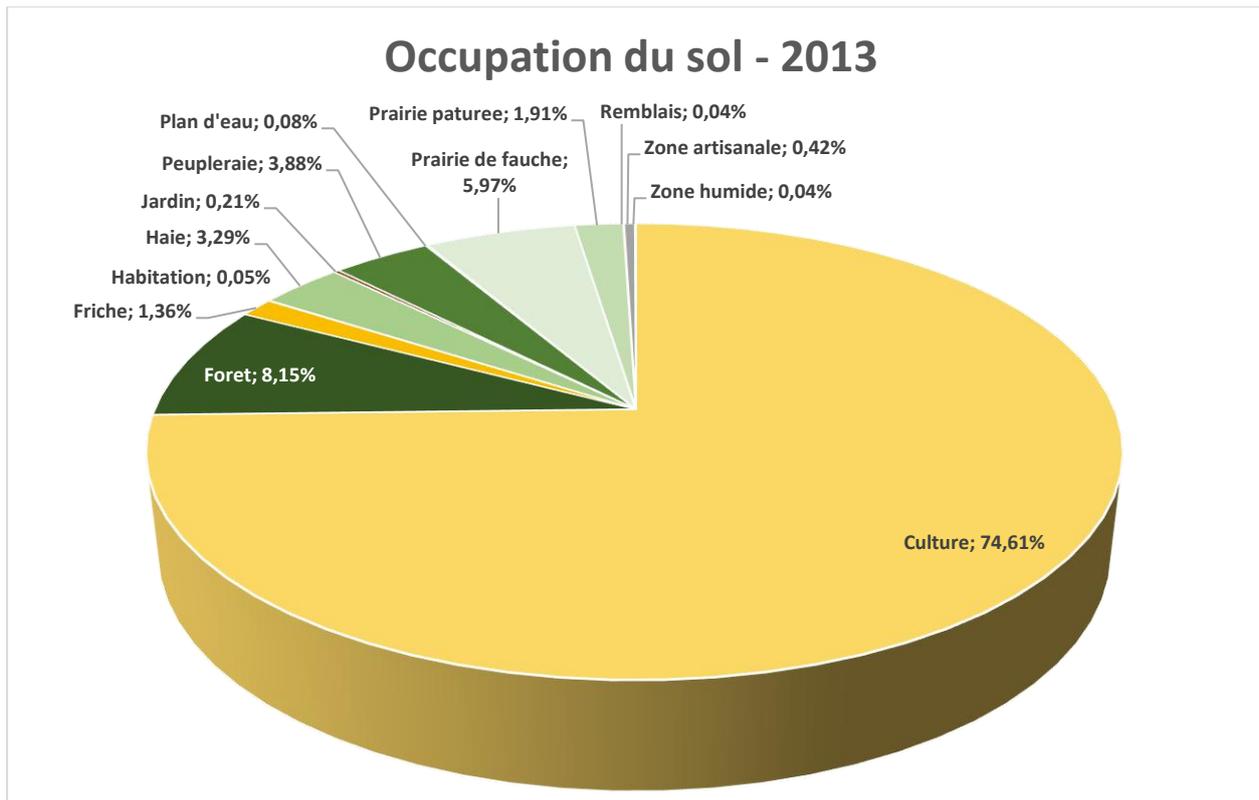


Figure 6 : occupation du sol dans le lit majeur de l'Osse en 2013

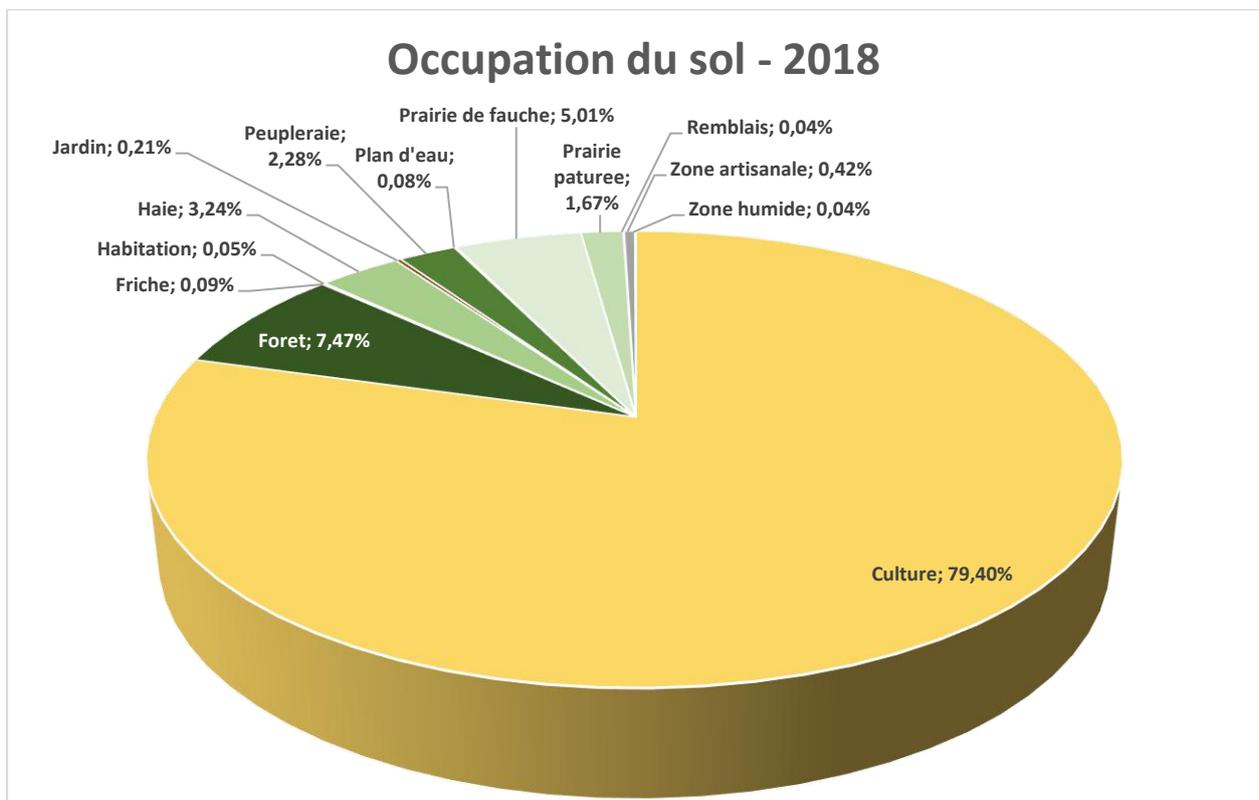


Figure 7 : occupation du sol dans le lit majeur de l'Osse en 2018



### III. Evolution de l'hydromorphologie

L'Osse possède une dynamique naturelle de création de risbermes liée aux affaissements de berge. Cette dynamique n'a pas été suivie pour ce renouvellement mais le sera à la fin de la DIG.

L'évolution de l'hydromorphologie est également induite par les actions anthropiques, mais lors de la programmation 2014-2019, aucun arasement de seuils ou travaux de diversification des écoulements n'a été effectué, l'hydromorphologie de l'Osse n'a donc pas évolué.

Ainsi, l'Osse présente une alternance entre des faciès d'écoulements rapides, de type mouilles/radiers, avec la présence de micro-seuils naturels (une dizaine sur le linéaire en Lot-et-Garonne) et d'écoulements lents, voire très lents en amont des seuils, de type lentique.

Le cours d'eau est très encaissé, avec une hauteur de berges dépassant très souvent les deux mètres, sauf à l'aval immédiat des seuils.

4 moulins sont présents sur le linéaire, ainsi que 6 seuils, pour la plupart liés aux moulins.

14 ponts enjambent l'Osse, qui peuvent également modifier l'hydromorphologie du cours d'eau, principalement liés à des routes (4 sur des départementales et 4 sur des voies communales), mais aussi à des chemins (4), à des voies ferrés (1), ou autre (1 passerelle artisanale faite avec des poteaux EDF).

Les cartes des ouvrages présents sur le linéaire de l'Osse figurent en annexe.



## D. Programme d'actions 2019-2024



Pour la programmation 2019-2024, les fiches actions de la programmation précédente seront reprises à l'identique, puisqu'il s'agit d'un renouvellement. Cependant, chaque fiche sera mise à jour en fonction des réalités du territoire.

## I. Assurer une gestion adaptée de la ripisylve – Fiche Action n°1

### 1. Etat des lieux

Même si l'état de la ripisylve s'est globalement amélioré, elle reste par endroit instable et/ou de faible largeur et certains arbres morts ou dépérissants menacent de tomber.

### 2. Objectifs visés

Les objectifs visés par cette action consistent à :

- maintenir et développer le rôle tampon de la ripisylve
- restaurer et entretenir les formations végétales riveraines (berges et lit)
- lutter contre les espèces invasives
- limiter le ruissellement

### 3. Codes PDM des mesures visées par la fiche action

- FONC\_1\_02 : lutter contre les espèces invasives (gestion et sensibilisation)
- \*FONC\_2\_02 : entretenir les berges et abords des cours d'eau ainsi que les ripisylves

### 4. Localisation

Ensemble du linéaire de berges de l'Osse dans le Lot-et-Garonne.

### 5. Description

Tout comme la programmation précédente, il convient de sensibiliser les propriétaires vers une réelle gestion de la ripisylve, plus douce, avec du matériel qui n'éclate pas les branches (de type lamier), et non pas un entretien drastique qui dégrade l'état sanitaire de la ripisylve.



Pour les propriétaires qui n'effectueraient pas la gestion de la ripisylve, Albret Communauté se chargera d'intervenir et mettra en place une programmation sur 5 ans (cf. Coûts estimatifs).

## 6. Indicateurs de suivi

- Linéaire de berge engagé dans une démarche de gestion raisonnée (convention anti-épareuse)
- Linéaire de berge géré / Linéaire total

## 7. Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

- Albret Communauté
- Propriétaires riverains

## 8. Contraintes réglementaires

- Déclaration d'Intérêt Général

## 9. Coûts estimatifs

Le coût moyen pour la gestion de la ripisylve est d'environ 3 € par mètre linéaire de berge. Ainsi, le coût total pour cette action s'élèverait à 139 500 € TTC.

Définition de l'action	Quantité	P.U. TTC	Montant total	Année de réalisation	Secteurs
Gestion de la ripisylve	9 900 mlb	3 €	29 700 €	Année 1	Mouquehajan – Moulin de Lannes
	8 700 mlb	3 €	26 100 €	Année 2	Moulin de Lannes – Pouy
	9 800 mlb	3 €	29 400 €	Année 3	Pouy – Galin
	10 200 mlb	3 €	30 600 €	Année 4	Galin – Banquets
	7 900 mlb	3 €	23 700 €	Année 5	Banquets – Gélise
<b>TOTAL</b>			<b>139 500 €</b>		



## II. Travaux de diversification des habitats – Fiche Action n°2

### 1. Etat des lieux

Afin de diversifier les habitats, une restauration de bras mort peut être envisagée. Le but serait de le transformer en annexe hydraulique afin de créer une zone refuge pour la faune piscicole lors des crues voire un site de frayère.

### 2. Objectifs visés

Les objectifs visés par cette action consistent à :

- diversifier les habitats et les faciès d'écoulement
- restaurer des habitats favorables pour la faune piscicole

### 3. Codes PDM des mesures visées par la fiche action

- FONC\_1\_01 : restaurer les zones de frayère
- \*FONC\_1\_04 : entretenir, préserver et restaurer les zones humides
- FONC\_2\_04 : restaurer et entretenir les annexes hydrauliques des cours d'eau

### 4. Localisation

Bras mort au lieu-dit Banquets, sur la commune d'Andiran.

### 5. Description

Le bras mort concerné est aujourd'hui déconnecté du lit principal et a donc perdu ses fonctionnalités écologiques. Il se met en charge lors des crues et sert uniquement de bras de décharge. Un blocage de l'eau en amont du bras mort permettrait de le transformer en véritable annexe hydraulique. Celle-ci se remplirait depuis l'aval et pourrait servir de zone refuge pour la faune (poissons, amphibiens...) ; en plus de stocker un volume d'eau important.

Dans un contexte global de déconnexion des milieux humides dû à l'encassement du lit principalement, il serait intéressant de restaurer ce bras mort pour améliorer la biodiversité faunistique et floristique. Cela permettrait en outre de créer des zones refuges et de frayères.



## 6. Indicateurs de suivi

- Linéaire restauré
- Présence de frayère

## 7. Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

- Albret Communauté
- AFB
- FDAAPPMA
- AAPPMA
- Propriétaires riverains

## 8. Contraintes réglementaires

- Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant les rubriques 3.1.1.0 (installations, ouvrages, remblais et épis dans le lit mineur d'un cours d'eau), 3.1.2.0 (installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau) et 3.1.5.0 (installations, ouvrages, travaux ou activités dans le lit mineur d'un cours d'eau étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau étant de nature à détruire les frayères de brochet)
- Déclaration d'Intérêt Général



## 9. Coûts estimatifs

Le coût de restauration d'une annexe hydraulique s'élève environ à :

- 8 € par m<sup>3</sup> de terre extraite pour le terrassement
- 2 € par m<sup>2</sup> de bois abattu pour le bûcheronnage
- 2000 € pour l'installation du chantier
- +25% de marge d'erreur

Ainsi, pour la restauration d'une annexe hydraulique de 1500 m<sup>2</sup>, le coût s'élèverait à environ 40 000 €.



### III. Gestion sélective des embâcles – Fiche Action n°3

#### 1. Etat des lieux

Chaque année, suite aux périodes de crues notamment, des branches ou des arbres chutent dans la rivière, formant parfois des embâcles.

#### 2. Objectifs visés

Les objectifs visés par cette action consistent à :

- restaurer des habitats favorables pour la faune piscicole
- limiter le phénomène d'embâcle/débâcle

#### 3. Codes PDM des mesures visées par la fiche action

- \*FONC\_2\_02 : entretenir les berges et abords des cours d'eau ainsi que les ripisylves
- FONC\_1\_01 : restaurer les zones de frayère

#### 4. Localisation

Ensemble du linéaire de l'Osse dans le Lot-et-Garonne.

#### 5. Description

Les embâcles sont susceptibles de provoquer des turbulences ou des déviations de courant à l'origine d'érosions de berges et de nouvelles chutes d'arbres. Ils peuvent également constituer de véritables barrages qui augmentent la ligne d'eau en amont, peuvent céder et produire une vague en aval (phénomène d'embâcle-débâcle).

Néanmoins, certains embâcles, lorsqu'ils ne nuisent pas au libre écoulement des eaux, peuvent contribuer à diversifier les habitats aquatiques.

Ainsi, l'enlèvement raisonné des embâcles doit perdurer dans la programmation 2019-2024.



## 6. Indicateurs de suivi

- Nombre d'embâcles enlevés
- Nombre d'embâcles maintenus

## 7. Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

- Albret Communauté

## 8. Contraintes réglementaires

- Déclaration d'Intérêt Général

## 9. Coûts estimatifs

Il faut compter environ 1000 € TTC pour l'enlèvement d'un embâcle.

Sur 5 ans, on peut compter environ 5 embâcles par an, soit un budget de 5000 € par an (25 000 € sur 5 ans).



## IV. Gestion concertée des ouvrages existants – Fiche Action n°4

### 1. Etat des lieux

Les ouvrages de moulins, aujourd'hui non utilisés, peuvent être problématiques pour la circulation piscicole et sédimentaire.

### 2. Objectifs visés

Les objectifs visés par cette action consistent à :

- restaurer la transparence sédimentaire
- assurer la libre circulation piscicole

### 3. Codes PDM des mesures visées par la fiche action

- \*FONC\_4\_03 : améliorer les ouvrages et leur gestion (vannes de chaussée, de barrages...) pour limiter l'impact de ces ouvrages sur la faune et la flore aquatique

### 4. Localisation

Ouvrages présents sur le linéaire de l'Osse dans le Lot-et-Garonne (cf. atlas cartographique).

### 5. Description

Même si tous les propriétaires ont été contactés lors de la précédente programmation, un seul s'est engagé dans la démarche. Ainsi, Albret Communauté souhaite poursuivre cette action dans la programmation 2019-2024.

Deux moulins présentent des systèmes de vannage défectueux qui pourraient peut-être être restaurés dans le cadre de la fiche action suivante, « équipement des ouvrages existants pour les rendre franchissables ».



## 6. Indicateurs de suivi

- Nombre de conventions établies / Nombre de propriétaires d'ouvrages
- Nombre d'ouvrages manœuvrés / Nombre d'ouvrages total

## 7. Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

- Albret Communauté
- Propriétaires des ouvrages
- AFB
- DDT – SPEMA
- Agence de l'eau
- FDPPMA
- Association des amis des moulins

## 8. Contraintes réglementaires

- Déclaration d'Intérêt Général

## 9. Coûts estimatifs

Albret Communauté prend en charge les coûts d'entretien des ouvrages automatiques, soit environ 2000 € par an.



## V. Equipement des ouvrages existants pour les rendre franchissables – Fiche Action n°5

### 1. Etat des lieux

Les ouvrages de moulins, aujourd'hui non utilisés, peuvent être problématiques pour la circulation piscicole et sédimentaire.

### 2. Objectifs visés

Les objectifs visés par cette action consistent à :

- restaurer la transparence sédimentaire
- assurer la libre circulation piscicole
- assurer le fonctionnement des ouvrages automatisés

### 3. Codes PDM des mesures visées par la fiche action

- FONC\_4\_01 : aménagement ou effacement des ouvrages pour rétablir la libre circulation pour les migrateurs
- FONC\_4\_02 : aménagement des ouvrages pour favoriser le transport solide

### 4. Localisation

Ouvrages présents sur le linéaire de l'Osse dans le Lot-et-Garonne (cf. atlas cartographique), particulièrement ceux dont les vannages ne fonctionnent plus.

### 5. Description

Dans la continuité de la fiche action précédente, cette mesure vise à aménager certains ouvrages problématiques pour la continuité écologique et sédimentaire, en concertation avec les propriétaires concernés.

Les aménagements pourront consister en :



- la destructuration minimale pour permettre la continuité piscicole (arasement partiel de l'ouvrage par exemple),
- restauration ou aménagement d'un dispositif d'ouverture de vanne,
- la création de passes à poissons,
- ...

## 6. Indicateurs de suivi

- Nombre d'ouvrages aménagés
- Pourcentage de linéaire de cours d'eau franchissables

## 7. Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

- Albret Communauté
- Propriétaires des ouvrages
- AFB
- DDT – SPEMA
- Agence de l'eau
- FDPPMA
- Association des amis des moulins

## 8. Contraintes réglementaires

- Mise en conformité obligatoire pour les propriétaires dans le cadre du classement au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement (l'Osse est actuellement en liste 1)
- Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant les rubriques 3.1.2.0 (installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau) et 3.1.5.0 (installations, ouvrages, travaux ou activités dans le lit mineur d'un cours d'eau étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau étant de nature à détruire les frayères de brochet)
- Déclaration d'Intérêt Général
- Etude d'impacts



- Modification des statuts d'Albret Communauté (compétence ou mission sur ouvrages)

## 9. Coûts estimatifs

Les coûts d'aménagement d'ouvrages sont extrêmement variables en fonctions des travaux effectués, allant de 30 000 € à plus de 100 000 €.

Dans le cas d'arasement complet, les coûts s'élèvent à 50 000 €, voire plus.



## VI. Promouvoir des techniques culturelles plus adaptées – Fiche Action n°6

### 1. Etat des lieux

Dans le Lot-et-Garonne, le bassin versant de l'Osse est occupé à plus de 80% par des surfaces agricoles, bien souvent laissées nues pendant la période hivernale. Cela engendre de fortes érosions des sols et cause une nette dégradation de la qualité de l'eau (matières en suspensions, pollutions...).

### 2. Objectifs visés

Les objectifs visés par cette action consistent à :

- restaurer la qualité de l'eau
- limiter l'érosion des sols
- limiter le ruissellement et le transfert de matières en suspension dans les cours d'eau
- ralentir la dynamique des crues à l'échelle du bassin versant dans le Lot-et-Garonne

### 3. Codes PDM des mesures visées par la fiche action

- \*DIFF\_9\_02 : aménager l'espace pour limiter l'érosion et lutter contre les transferts (notamment mise en place de couverture hivernale des sols et de bandes végétalisées)

### 4. Localisation

Ensemble du bassin versant de l'Osse dans le Lot-et-Garonne.

### 5. Description

Tout comme dans la précédente programmation, un relais sera effectué entre les agriculteurs et les associations qui prônent une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement, telles que l'association française d'agroforesterie avec le programme Agr'Eau.



Il semble important d'aller plus loin dans cette action, en publiant des plaquettes d'information, en organisant des réunions, des rencontres sur le terrain, des formations...

## 6. Indicateurs de suivi

- Surface du bassin versant engagée dans la démarche

## 7. Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

- Albret Communauté
- Agriculteurs
- Chambre d'agriculture
- Association Arbre et Paysage
- Association Cultivons une Terre Vivante
- Fédération Départementale des Chasseurs
- Association Régionale d'Agroforesterie d'Aquitaine

## 8. Coûts estimatifs

Dans le cadre de cette action, des courriers d'information seront envoyés aux agriculteurs, ainsi que des plaquettes d'information. Le coût est estimé à 1000 € pour cette programmation.



## VII. Mise en place d'un réseau de haies – Fiche Action n°7

### 1. Etat des lieux

Dans le Lot-et-Garonne, le bassin versant de l'Osse est occupé à plus de 80% par des surfaces agricoles, bien souvent laissées nues pendant la période hivernale. Cela engendre de fortes érosions des sols et cause une nette dégradation de la qualité de l'eau (matières en suspensions, pollutions...).

Depuis les années 70, 71 % du réseau de haie en lit majeur a disparu, 40 % à l'échelle du bassin versant.

### 2. Objectifs visés

Les objectifs visés par cette action consistent à :

- restaurer la qualité de l'eau
- limiter l'érosion des sols
- limiter le ruissellement et le transfert de matières en suspension dans les cours d'eau
- ralentir la dynamique des crues à l'échelle du bassin versant dans le Lot-et-Garonne

### 3. Codes PDM des mesures visées par la fiche action

- \*DIFF\_9\_02 : aménager l'espace pour limiter l'érosion et lutter contre les transferts (notamment mise en place de couverture hivernale des sols et de bandes végétalisées)
- \*INON\_1\_02 : développer les aménagements de ralentissement dynamiques

### 4. Localisation

Ensemble du bassin versant de l'Osse dans le Lot-et-Garonne.

### 5. Description

Cette mesure vient en continuité de la fiche action précédente, puisque les haies permettent de ralentir les écoulements et de favoriser l'infiltration de l'eau et le dépôt de terre. Ainsi, des haies



en bordure des parcelles agricoles permettraient de limiter le transfert des sédiments dans les cours d'eau.

En parallèle, la mise en place de haies brise-crue permettrait de réduire les impacts des inondations.

Comme dit dans le bilan de la programmation précédente, un travail est en cours pour mettre en place des haies le long des parcelles agricoles, dans les secteurs les plus sensibles à l'érosion des sols. Ce travail sera reconduit dans la programmation 2019-2024.

Dans un premier temps, seuls les secteurs les plus sensibles à l'érosion sont concernés, soit un linéaire de 24 km, répartis sur tout le territoire (3,4 km sur le bassin versant de l'Osse).

En parallèle de ces plantations, un travail de communication, via l'impression de panneaux, d'affiches et de plaquettes d'information, ainsi qu'un travail d'expertise et de suivi seront menés.

Dans un second temps, la plantation de haie pourra se faire au cas par cas, en fonction des demandes des propriétaires. Le dispositif du Département, « plantons des haies en Lot-et-Garonne » pourra être sollicité, ou des chantiers natures via le lycée agricole par exemple.

## 6. Indicateurs de suivi

- Linéaire de haies plantées

## 7. Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

- Albret Communauté
- Agriculteurs
- Chambre d'agriculture
- Association Arbre et Paysage
- Association Cultivons une Terre Vivante
- Fédération Départementale des Chasseurs
- Association Régionale d'Agroforesterie d'Aquitaine



## 8. Coûts estimatifs

Le projet de plantation de haie a été estimé à 65 852,38 €, à l'échelle du territoire de la communauté de communes Albret Communauté. Le bassin versant de l'Osse s'étend sur 14 % du territoire, d'où un coût proratisé de 9 300 €.



## VIII. Gestion différenciée des fossés et talus – Fiche Action n°8

### 1. Etat des lieux

L'érosion des sols laissés nus lors des périodes de pluie induit un transfert de matières en suspension vers les rivières. Cela entraîne également des effondrements de talus et des comblements de fossés.

### 2. Objectifs visés

Les objectifs visés par cette action consistent à :

- limiter l'érosion des sols
- limiter le ruissellement

### 3. Codes PDM des mesures visées par la fiche action

- \*DIFF\_9\_02 : aménager l'espace pour limiter l'érosion et lutter contre les transferts (notamment mise en place de couverture hivernale des sols et de bandes végétalisées)

### 4. Localisation

Sur le bassin versant de l'Osse dans le Lot-et-Garonne, en bordure des routes, en limite de parcelles, sur les fossés de drainage.

### 5. Description

La gestion différenciée des fossés et des talus consiste, tout en tenant compte des exigences de sécurité routière, à laisser se développer une végétation spontanée, afin de former une haie naturelle. Cela permettrait de ralentir les écoulements, de favoriser l'infiltration d'une partie des eaux de ruissellement et de piéger les sédiments issus de l'érosion des sols, tout en favorisant l'épuration des eaux par absorption des polluants.

Depuis 2018, l'expérimentation d'un fauchage raisonné a débuté sur certaines routes du territoire, dont 2506 m sur le bassin versant de l'Osse. Pour la programmation 2019-2024, il serait intéressant d'étendre ce type de gestion à tout le bassin versant en Lot-et-Garonne, et à tout le territoire de l'Albret.



## 6. Indicateurs de suivi

- Linéaire de talus et de fossés concernés par un entretien extensif
- Gestionnaires de routes associés dans la démarche

## 7. Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

- Albret Communauté
- Conseil Départemental
- Agriculteurs
- Propriétaires riverains
- Fédération départementale des chasseurs
- Association régionale d'agroforesterie d'Aquitaine

## 8. Coûts estimatifs

Dans le cadre de cette action, des courriers d'information seront envoyés aux agriculteurs, ainsi que des plaquettes d'information. Le coût est estimé à 1000 € pour cette programmation.



## IX. Lutte organisée contre le Ragondin – Fiche Action n°9

### 1. Etat des lieux

La prolifération d'espèces exotiques envahissantes a de graves conséquences sur le fonctionnement des milieux naturels. Le ragondin en particulier, à cause des nombreuses galeries qu'il creuse, favorise l'érosion des berges et fragilise les fondations des ouvrages hydrauliques. Il cause également de nombreux dégâts aux cultures. Il a été classé nuisible dans la majeure partie des pays européens, dont la France.

### 2. Objectifs visés

L'objectif visé par cette action consiste à lutter contre les espèces exotiques envahissantes, et particulièrement le ragondin.

### 3. Codes PDM des mesures visées par la fiche action

- FONC\_1\_02 : lutter contre les espèces invasives (gestion et sensibilisation)

### 4. Localisation

Sur l'ensemble du bassin versant de l'Osse dans le Lot-et-Garonne.

### 5. Description

Tout comme lors de la précédente programmation, des campagnes de piégeage seront mises en place à l'échelle du bassin versant, afin de limiter la population de ragondins.

Cette action sera reconduite 1 à 2 fois pendant la programmation 2019 – 2024.



## 6. Indicateurs de suivi

- Nombre de jours de piégeage par an
- Linéaire de cours d'eau concerné par le piégeage
- Nombre de prises / Nombre de pièges par jour

## 7. Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

- Albret Communauté
- Agriculteurs
- Propriétaires privés
- Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles
- Fédération départementale des chasseurs
- Associations communales de chasse
- Piégeurs agréés

## 8. Coûts estimatifs

Pour cette programmation, les piégeurs pourront être indemnisés pour les frais kilométriques. Les cartouches et des cages leur seront également fournis.

Coût : 2500€/session de piégeage



## X. Réorganiser la gestion de l'Osse à plus grande échelle – Fiche Action n°10

### 1. Etat des lieux

L'Osse traverse le Gers et le Lot-et-Garonne, où la maîtrise d'ouvrage et les programmes de gestion sont différents.

### 2. Objectifs visés

L'objectif visé par cette action consiste à harmoniser les orientations de gestion à l'échelle du bassin versant dans sa totalité.

### 3. Codes PDM des mesures visées par la fiche action

- GOUV\_1\_01 : favoriser l'émergence des maîtres d'ouvrage et le développement de structures d'animation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- \*GOUV\_1\_02 : animer et développer des outils de gestion intégrée

### 4. Localisation

Ensemble du bassin versant de l'Osse.

### 5. Description

La concertation à l'échelle du bassin versant est essentielle afin d'harmoniser les orientations de gestion.

Ainsi, le rapprochement entre les deux structures gestionnaires du bassin versant de l'Osse, Albret Communauté et le Syndicat mixte des bassins versants de l'Osse, Gélise, Auzoue consistera à mettre en place des réunions de concertation et/ou une communication régulière, notamment via l'élaboration du SAGE Neste et Rivières de Gascogne.



## 6. Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions interdépartementales

## 7. Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

- Albret Communauté
- Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Osse, Gélise, Auzoue



## XI. Tableau récapitulatif

Fiche action	Intitulé	Objectifs	Codes PDM concernés	Contraintes réglementaires	Coûts estimatifs
1	Assurer une gestion adaptée de la ripisylve	Maintenir et développer le rôle tampon de la ripisylve Restaurer et entretenir les formations végétales riveraines Lutter contre les espèces exotiques envahissantes Limiter le ruissellement	FONC_1_02 : lutter contre les espèces invasives *FONC_2_02 : entretenir les berges et abords des cours d'eau ainsi que les ripisylves	DIG	139 500 €
2	Travaux de diversification des habitats	Diversifier les habitats et les faciès d'écoulement Restaurer des habitats favorables pour la faune piscicole	FONC_1_01 : restaurer les zones de frayères FONC_1_04 : entretenir, préserver et restaurer les zones humides FONC_2_04 : restaurer et entretenir les annexes hydrauliques des cours d'eau	Déclaration au titre des rubriques 3.1.1.0, 3.1.2.0 et 3.1.5.0 de la loi sur l'eau DIG	40 000 € pour la restauration d'une annexe hydraulique de 1500 m <sup>2</sup>
3	Gestion sélective des embâcles	Restaurer des habitats favorables pour la faune piscicole Limiter le phénomène d'embâcle/débâcle	*FONC_2_02 : entretenir les berges et abords des cours d'eau ainsi que les ripisylves FONC_1_01 : restaurer les zones de frayères	DIG	1000 € TTC/embâcle
4	Gestion concertée des ouvrages existants	Restaurer la transparence sédimentaire Assurer la libre circulation piscicole	*FONC_4_03 : améliorer les ouvrages et leur gestion (vannes de chaussée, de barrages...) pour limiter l'impact de ces ouvrages sur la faune et la flore aquatique	DIG	Temps agent
5	Equipement des ouvrages existants pour les rendre franchissable	Restaurer la transparence sédimentaire Assurer la libre circulation piscicole Assurer le fonctionnement des ouvrages automatisés	FONC_4_01 : aménagement ou effacement des ouvrages pour rétablir la libre circulation pour les migrateurs FONC_4_02 : aménagement des ouvrages pour favoriser le transport solide	Mise en conformité au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement Déclaration au titre des rubriques 3.1.2.0 et 3.1.5.0 de la loi sur l'eau DIG Etude d'impacts	De 30 000 à 100 000 €
6	Promouvoir des techniques culturales plus adaptées	Restaurer la qualité de l'eau Limiter l'érosion des sols Limiter le ruissellement et le transfert de matières en suspension dans les cours d'eau Ralentir la dynamique des crues à l'échelle du bassin versant dans le Lot-et-Garonne	*DIFF_9_02 : aménager l'espace pour limiter l'érosion et lutter contre les transferts	Aucune	1000 € pour la diffusion de plaquettes et l'envoi de courriers d'information



7	Mise en place d'un réseau de haies	Restaurer la qualité de l'eau Limiter l'érosion des sols Limiter le ruissellement et le transfert de matières en suspension dans les cours d'eau Ralentir la dynamique des crues à l'échelle du bassin versant dans le Lot-et-Garonne	*DIFF_9_02 : aménager l'espace pour limiter l'érosion et lutter contre les transferts *INON_1_02 : développer les aménagements de ralentissement dynamiques	Aucune	9 300 €
8	Gestion différenciée des fossés et talus	Limiter l'érosion des sols Limiter le ruissellement	*DIFF_9_02 : aménager l'espace pour limiter l'érosion et lutter contre les transferts	Aucune	1000 € pour la diffusion de plaquettes et l'envoi de courriers d'information
9	Lutte organisée contre le ragondin	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	FONC_1_02 : lutter contre les espèces invasives	Aucune	2500 € / session de piégeage
10	Réorganiser la gestion de l'Osse à plus grande échelle	Harmoniser les orientations de gestion à l'échelle du bassin versant dans sa totalité	GOUV-1-01 : favoriser l'émergence des maîtres d'ouvrage et le développement de structures d'animation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage *GOUV_1_02 : animer et développer des outils de gestion intégrée	Aucune	Temps agent



## XII. Calendrier prévisionnel

Fiche action	2 <sup>ème</sup> trimestre 2019	3 <sup>ème</sup> trimestre 2019	4 <sup>ème</sup> trimestre 2019	1 <sup>er</sup> trimestre 2020	2 <sup>ème</sup> trimestre 2020	3 <sup>ème</sup> trimestre 2020	4 <sup>ème</sup> trimestre 2020	1 <sup>er</sup> trimestre 2021	2 <sup>ème</sup> trimestre 2021	3 <sup>ème</sup> trimestre 2021	4 <sup>ème</sup> trimestre 2021	1 <sup>er</sup> trimestre 2022	2 <sup>ème</sup> trimestre 2022	3 <sup>ème</sup> trimestre 2022	4 <sup>ème</sup> trimestre 2022	1 <sup>er</sup> trimestre 2023	2 <sup>ème</sup> trimestre 2023	3 <sup>ème</sup> trimestre 2023	4 <sup>ème</sup> trimestre 2023	1 <sup>er</sup> trimestre 2024
1. Assurer une gestion adaptée de la ripisylve	Marché d'appel d'offre Repérage chantier		Travaux		Marché d'appel d'offre Repérage chantier		Travaux		Marché d'appel d'offre Repérage chantier		Travaux		Marché d'appel d'offre Repérage chantier		Travaux		Marché d'appel d'offre Repérage chantier		Travaux	
2. Travaux de diversification des habitats					Etude				Travaux								Suivi			
3. Gestion sélective des embâcles	Désembâclement				Désembâclement				Désembâclement				Désembâclement				Désembâclement			
4. Gestion concertée des ouvrages existants	Contact des propriétaires		Ouverture des vannes				Ouverture des vannes				Ouverture des vannes				Ouverture des vannes				Ouverture des vannes	
5. Equipement des ouvrages existants pour les rendre franchissable	Communication tout au long du programme avec les propriétaires – Equipement des ouvrages en fonction des opportunités (subventions)																			
6. Promouvoir des techniques culturales plus adaptées	Communication tout au long de l'année avec les agriculteurs																			
7. Mise en place d'un réseau de haies	Information aux propriétaires Demande d'autorisation de plantation				Plantation des haies Mise en place de panneaux d'information				Suivi				Suivi				Suivi			
8. Gestion différenciée des fossés et talus	Fauche des bas-côtés	Fauche raisonnée du talus			Fauche des bas-côtés	Fauche raisonnée du talus			Fauche des bas-côtés	Fauche raisonnée du talus			Fauche des bas-côtés	Fauche raisonnée du talus			Fauche des bas-côtés	Fauche raisonnée du talus		
9. Lutte organisée contre le ragondin				Réunions d'info	Piégeage								Réunions d'info	Piégeage						
10. Réorganiser la gestion de l'Osse à plus grande échelle	Echanges réguliers																			



## XIII. Suivi financier

Fiche action	Priorité d'action	Etapas de l'action	Quantité	Prix unitaire	Montant TTC					Montant total	Détails
					Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5		
1. Assurer une gestion adaptée de la ripisylve	1	Cf. carte en annexe	9900 mlb	3 € TTC / mlb	29 700 €					139 500 €	Mouquehajan – Moulin de Lannes
		Cf. carte en annexe	8700 mlb	3 € TTC / mlb		26 100 €					Moulin de Lannes – Pouy
		Cf. carte en annexe	9800 mlb	3 € TTC / mlb			29 400 €				Pouy – Galin
		Cf. carte en annexe	10200 mlb	3 € TTC / mlb				30 600 €			Galin – Banquets
		Cf. carte en annexe	7900 mlb	3 € TTC / mlb					23 700 €		Banquets – Gélise
2. Travaux de diversification des habitats	2	Etude							40 000 €	Restauration d'une annexe hydraulique de 1500 m²	
		Travaux				40 000 €					
		Suivi									
3. Gestion sélective des embâcles	1	Désembâclement raisonné	25 embâcles	1000 € TTC / embâcle	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €	Si besoin (minimum à inscrire au budget chaque année)
4. Gestion concertée des ouvrages existants	2	Communication Entretien			2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €	Communication (conventions, plaquettes, réunions...), manœuvres, suivi
5. Equipement des ouvrages existants pour les rendre franchissable	3	Etudes / Communication Travaux									Au cas par cas, suivant l'évolution de la réglementation, le type de projet et l'opportunité
6. Promouvoir des techniques culturales plus adaptées	3	Communication				500 €		500 €		1 000 €	Diffusion de plaquettes, courriers, organisation de réunions d'information
7. Mise en place d'un réseau de haies	2	Etudes / Communication			240 €	220 €				9 300 €	Dans un double enjeu de lutte contre l'érosion des sols et d'amélioration de la continuité écologique – En partenariat avec le CEN Aquitaine
		Plantation				8 300 €					
		Suivi					180 €	180 €	180 €		
8. Gestion différenciée des fossés et talus	2	Communication				500 €		500 €		1 000 €	Diffusion de plaquettes, courriers, organisation de réunions d'information
9. Lutte organisée contre le ragondin	1	Piégeage				2 500 €		2 500 €		5 000 €	Fourniture de cartouches, indemnisation des piégeurs
10. Réorganiser la gestion de l'Osse à plus grande échelle	3	Communication entre les structures									Réunions
<b>TOTAL</b>					<b>36 940 €</b>	<b>45 120 €</b>	<b>76 580 €</b>	<b>41 280 €</b>	<b>30 880 €</b>	<b>230 800 €</b>	



## E. Annexes

